



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

17 Juin 2020

~~~~~

Date d'affichage

17 Juin 2020

~~~~~

Nombre de conseillers

~~~~~

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2020 A 20 H 00**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN  
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET -  
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –  
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL  
KAPPE SOPIO

**POUVOIR :**

Madame Rose-Marie LAINÉ à Monsieur François GAINETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Éric DECLUY a été désigné secrétaire de séance.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2020 a été approuvé à l'unanimité

N° 20.1898 – OBJET : DEBAT SUR LA FORMATION DES ELUS - ANNEE 2019

N° 20.1898 – OBJET : DEBAT SUR LA FORMATION DES ELUS - ANNEE 2019

Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité, la formation des membres de l'organe délibérant doit faire l'objet d'un débat annuel et d'un tableau récapitulatif en annexe du compte administratif.

Il est précisé que l'ensemble des membres du Conseil Municipal est informé au moins de toutes les actions de formation organisées par l'Association des Maires de la Marne (AMM).

En 2019, une journée de formation a été suivie par les élus :

- 1 journée : « Communiquez en période pré-électorale ».

Cette journée était organisée par l'association des Maires de la Marne (AMM).

Pour mémoire, il vous est rappelé le nombre de journées de formation des années précédentes :

2002 : 3 jours	2011 : 3 jours
2003 : 9 jours	2012 : 3 jours
2004 : 1 jour	2013 : 4 jours
2005 : 4 jours	2014 : 1 jour
2006 : 3 jours	2015 : 1 jour
2007 : 4 jours	2016 : 3 jours
2008 : 5 jours	2017 : 0 jour
2009 : 3 jours	2018 : 3 jours
2010 : 4 jours	2019 : 1 jour

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

⇒ **PREND** acte de la communication sur la formation des élus de l'année 2019.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 25 Juin 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN